

SRD2 / Identification des actionnaires - grille tarifaire

BANQUE FÉDÉRATIVE
Crédit  Mutuel

En application de la Directive (UE) 2017-828 (« Shareholder Rights Directive », dite « SRD2 »), La Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) transmettra, aux émetteurs qui lui en feront la demande, l'identification de leurs actionnaires en position dans ses livres.

Cependant, si l'émetteur confie le traitement de sa demande à un intermédiaire (« share ID provider »), La Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) n'y fera réponse que si elle a la garantie que ce share ID provider traitera les données personnelles des clients actionnaires en conformité avec les exigences du Règlement RGDP :

- Soit que l'émetteur a fait transiter sa demande par un CSD européen, impliquant qu'il se conforme à ses règles en matière de protection des données personnelles
- Soit que le share ID provider nous aura préalablement signé une lettre d'engagement à respecter le RGDP (Confirmation Letter)

Au 01/01/2022, la grille tarifaire propre à cette prestation d'identification des actionnaires est la suivante :

Commission Fixe	200 €
Commission variable par tranche de 1 000 actionnaires	
si nb actionnaires < ou = 1000	0
par tranche de 1 000 actionnaires au-delà des 1 000 premiers	75 €